

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION AVEC L'ORGANISME IFAC POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION GENERALE B.A.F.A. AU CARRE

DÉCISION N° DM-24-134 EN DATE DU 12 AVRIL 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC », représenté par Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD lle-de-France, d'organiser un stage de formation générale B.A.F.A. au Carré ;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec l'IFAC, représenté par Madame Albane RENAULT en qualité de Responsable de Service BAFA-BAFD lle-de-France, fixant les modalités d'organisation du stage de formation générale B.A.F.A. qui se déroulera au Carré, du 24 au 31 août 2024, pour un effectif maximum de 20 stagiaires et un montant correspondant de 6 000 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240412-Imc1H11856H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2024

Date de Publication: 12/04/2024